



**PRÉFECTURE DES LANDES**  
**PRÉFECTURE DU GERS**  
**PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES**  
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

\* \* \*

**Arrêté inter-préfectoral portant ouverture d'une enquête publique unique préalable à la déclaration d'intérêt général (DIG) pour la période 2019 – 2026 et comportant une demande d'autorisation environnementale au titre des articles L.181-1 et suivants du code de l'environnement concernant :**

**Le programme pluriannuel de gestion des cours d'eau du bassin versant « Adour et affluents » pour les départements des Landes, du Gers et des Pyrénées-Atlantiques**

**Demandeur :      Syndicat du Moyen Adour Landais (SIMAL)  
38 rue Victor HUGO  
40 025 MONT-DE-MARSAN  
Représenté par son président, Monsieur Christian DUCOS**

Une enquête publique portant sur le projet susmentionné, est ouverte en mairie de SAINT-SEVER (40), siège de l'enquête publique, en mairie de CAZERES-SUR-L'ADOUR (40) et en mairie de PONTONX-SUR-L'ADOUR (40) durant **32 jours consécutifs du lundi 07 octobre 2019 à 09h00 au jeudi 07 novembre 2019 à 17h00.**

Le préfet des Landes, la préfète du Gers et le préfet des Pyrénées-Atlantiques sont les autorités compétentes pour prendre l'arrêté de déclaration d'intérêt général et délivrer l'autorisation environnementale concernant le programme pluriannuel de gestion 2019-2026 du bassin versant « Adour et affluents » pour les départements des Landes, du Gers et des Pyrénées-Atlantiques, sur le territoire de quatre-vingt-quatre communes du bassin versant « Adour et affluents » dont la liste est répertoriée en annexe de l'arrêté de mise à l'enquête publique.

M. Florent DEVAUD a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision n° E19000123/64 du Président du Tribunal administratif de PAU en date du 01 août 2019.

Toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête comprenant notamment le dossier de déclaration d'intérêt général, le dossier d'autorisation environnementale, ainsi que le registre d'enquête :

- sur support papier :
  - à la mairie de SAINT-SEVER (40), siège de l'enquête publique unique aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ; le samedi matin de 09h00 à 12h00 ;
  - à la mairie de CAZERES-SUR-L'ADOUR (40), aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit le lundi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 08h30 à 12h00 et le samedi de 09h00 à 12h00 ;

• à la mairie de PONTONX-SUR-L'ADOUR (40), aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit du lundi au jeudi de 08h30 à 13h00 et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;

- sur un poste informatique dans les mairies de SAINT-SEVER, siège de l'enquête publique unique, de CAZERES-SUR-L'ADOUR et de PONTONX-SUR-L'ADOUR, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;
- sur le site internet des services de l'État dans les Landes à l'adresse suivante [www.landes.gouv.fr](http://www.landes.gouv.fr) puis sélectionner Publications – Publications légales – Enquête publiques.
- sur le site internet des services de l'État dans le Gers à l'adresse suivante [www.gers.gouv.fr](http://www.gers.gouv.fr) puis sélectionner rubrique Politiques-publiques – Environnement – AOEP / Avis d'ouverture d'enquêtes publiques.
- sur le site internet des services de l'État dans les Pyrénées-Atlantiques à l'adresse suivante [www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr](http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr) puis sélectionner rubrique Politiques publiques – Aménagement du territoire, Construction, Logement – Enquête publique.

Les observations et propositions relatives au projet pourront, du lundi 07 octobre 2019 à 09h00 au jeudi 07 novembre 2019 à 17h00, être :

- consignées par écrit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet dans les mairies de SAINT-SEVER siège de l'enquête publique unique, de CAZERES-SUR-L'ADOUR et de PONTONX-SUR-L'ADOUR ;
- envoyées par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à la mairie de SAINT-SEVER, siège de l'enquête publique unique – BP 27 – 40 501 SAINT-SEVER CEDEX ;
- transmises par courriel à [pref-amenagement@landes.gouv.fr](mailto:pref-amenagement@landes.gouv.fr) avant le jeudi 07 novembre 2019 à 17h00. Elles devront porter la mention : « à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur (EP du PPG du bassin versant « Adour et affluents »).

M. Florent DEVAUD, recevra le public en mairie aux dates et heures suivantes :

Mairies	Permanences
SAINT-SEVER	Lundi 07 octobre 2019 de 09h00 à 12h00
PONTONX-SUR-L'ADOUR	Mardi 15 octobre 2019 de 14h00 à 17h00
CAZERES-SUR-L'ADOUR	Vendredi 25 octobre 2019 de 09h00 à 12h00
SAINT-SEVER	Jeudi 07 novembre 2019 de 14h00 à 17h00

Toutes informations sur la dite demande pourront être sollicitées auprès du maître d'ouvrage représenté par son président Monsieur Christian DUCOS – Syndicat du Moyen Adour Landais (SIMAL) – 38 rue Victor HUGO – 40 025 MONT-DE-MARSAN – 05 58 46 18 70 – [syndicatmoyenadour@gmail.com](mailto:syndicatmoyenadour@gmail.com) .

Copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur seront déposées dans les mairies de SAINT-SEVER (40) siège de l'enquête publique, de CAZERES-SUR-L'ADOUR (40) et de PONTONX-SUR-L'ADOUR (40), à la Préfecture des Landes, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Landes – Service Police de l'Eau et des Milieux Aquatiques (SPEMA) (05 58 51 30 90), et sur le site internet des services de l'État dans les Landes et dans les Pyrénées-Atlantiques, où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le préfet